



CNS

...Le sens du vent



INSTRUCTIONS DE COURSE

SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER

Dates complètes : 10 au 13 février 2024

Lieu : SCHOELCHER

Autorité Organisatrice : CERCLE NAUTIQUE DE SCHOELCHER

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

1. La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2021-2024), y compris l'annexe B, (Planche à voile), l'annexe WF (Wing Foil) ainsi que l'annexe T (Conciliation).
2. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
3. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
4. Les règles françaises des classes Optimist et France Laser ILCA s'appliqueront.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée 1h30 avant le premier signal d'avertissement du jour où elle rentrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 18h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans le hall d'entrée du bâtiment du Cercle nautique.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillon A et B situés devant le bâtiment du CNS.
Le mât de pavillon "Alpha" arborera une flamme **jaune**.
Le mât de pavillon "Bravo" arborera une flamme **blanche**.

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Samedi 10 février	12h00	Briefing Coureur
Samedi 10 février	13h30	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre
Dimanche 11 février	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre
Lundi 12 février	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre Pas de courses pour les Surprise
Mardi 13 février	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement – courses à suivre

6.2. Nombre de courses

Classes	Nombre	Courses maxi par jour
Toutes les classes (sauf Wing)	14	4
Wing	9	6

6.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 13h30 le 10 février 2024 et 10h00 les autres jours. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement, sauf pour la série Wing le délai sera de deux minutes.

6.5 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

ILCA : Pavillon ILCA Surprise : Pavillon Surprise Windfoil : Pavillon FFVoile Catamaran de sport : Pavillon Hobie Cat	Optimist Minimés : Pavillon Optimist blanc Optimist Benjamins : Pavillon Optimist jaune Wing Foil : Pavillon Jaune Bic Techno 293 : Pavillon Bic 293
--	---

8. ZONES DE COURSE

L'Annexe « Zones de Course » précise l'emplacement des zones de course.

9. LES PARCOURS

9.1. L'annexe « Description des parcours », montre les parcours, inclue l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2. Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course pourra indiquer le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1. Les marques de parcours ou de dégagement sont les suivantes :

- Rond Alpha** : bouées cylindrique orange (1-2-3)
Bouées cylindriques vertes (4-5-6) pour les Wingfoils
- Rond Bravo** : bouées cylindriques jaunes

10.2. Les marques de départ sont les suivantes :

- Rond Alpha et Bravo** : bouées FFV blanches
- Le CC peut remplacer la marque par un bateau viseur qui arborera un pavillon orange.**

10.3. Les marques d'arrivée sont les suivantes :

- Rond Alpha et Bravo** : bouées blanches

11 DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 11.3 Un bateau (hors classe WindFoil ou Wing Foil) qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 11.4 Pour les séries Wing Foil et Windfoil, seul le départ Babord amures est autorisé sur l'ensemble des courses. La tentative d'un départ tribord d'un bateau engendrera sa disqualification (DSQ) sans instruction sur la course enfreinte, ceci modifie la RCV 63.1.
- 11.5 Un Windfoil ou un Wing Foil qui ne prend pas le départ au plus tard 1 minute après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

13 L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée. Voir annexe parcours.**
Après avoir franchi la ligne, les concurrents devront **SE MAINTENIR** au vent du parcours et attendre le signal du comité de course pour rejoindre la ligne de départ.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour les catamarans la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe SD s'appliquera. Elle est jointe en annexe.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

- 15.1 Les temps cible et les temps limites sont les suivants :

	Temps cible	Temps limite du 1 ^{er} pour finir	Temps limite du 1 ^{er} pour passer la première marque de parcours
Opti-ILCA - Catamaran - Bic 293-Surprise	1h00	1h15	20mn
Wing et Windfoil	30 mn	30mn	10mn

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas 20 mn après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. (Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

16 DEMANDE D'INSTRUCTION

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC terre.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au premier étage du bâtiment du CNS. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe SD sera affichée.

17 CLASSEMENT

- 17.1 4 courses doivent être validées pour constituer une série.
- 17.2 Courses retirées

- a. Quand 4 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b. Quand 5 à 9 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c. Quand 10 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.3 Le classement sera effectué séparément pour chaque classe.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 A terre, il est demandé aux concurrents en Wing Foil et Wind Foil de positionner leurs planches de Wing et de Wind avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident.

18.2 [DP][NP]Contrôle à la sortie et au retour, un système de contrôle (émargement) sera mis en place suivant les modalités décrites ci-après :

La zone d'émargement se situera devant le CNS au rez-de-chaussée.

L'émargement est obligatoire pour tous les concurrents. Ils doivent émarger au départ et dès leur retour à terre. Conformément à l'article 86.1b et en modification à l'article 63.1 des RCV, les défauts d'émargement entraîneront sans instruction pour le concurrent fautif :

- une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la série concernée pour la première manche du jour en cas de défaut d'émargement départ.
- une pénalité de 10% du nombre d'inscrits de la série concernée pour la dernière manche du jour en cas de défaut d'émargement retour.
- en cas de défaut d'émargement au départ et au retour, le concurrent sera DSQ pour toutes les manches du jour.

Une instruction peut être ouverte à la demande du concurrent fautif.

L'émargement sera ouvert une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement prévu au programme.

L'heure de fermeture de l'émargement départ est l'heure du premier signal d'avertissement du jour. Ce délai sera si nécessaire prolongé par le jury.

L'heure de fermeture de l'émargement retour est l'heure limite de dépôt des réclamations.

En cas de retour à terre et nouveau départ dans la journée, les concurrents doivent obligatoirement émarger au retour puis lors du prochain départ sur l'eau.

18.3 [DP][NP]Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.4 Le port du gilet est obligatoire pour toutes les classes à l'exception des surprise.

Pour les Wing Foil et les Wind foil :

(i) Chaque Wind Foil et Wing Foil devront posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

(ii) Wind Foil et Wing Foil : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la 32^e Semaine Nautique Internationale de Schoelcher.

(iii) Pour les Wind Foil et les Wing Foil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 1,5 mm,
- Le port du casque conforme, EN 1385 depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour a terre.
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW / Plus de 30kg – 50 NW) conforme ou une veste de protection conforme

(iiii) Pour les Wing Foil, le port des leachs de l'aile et de la planche est obligatoire au moment du départ sur l'eau jusqu'au retour a terre.

18.5 Si le bateau Comité de course envoie le pavillon « Victor » l'ensemble des bateaux officiels ainsi que les bateaux accompagnateurs passent tous en sécurité afin de ramener l'ensemble des flottes des 2 ronds à terre. / if the race committee displays the Victor flag, all the organizing authority and support vessels in the race area become safety boats to bring everyone back ashore.

18.6 Canal VHF / VHF Chanel :

- Rond Alpha / Alpha area : 06
- Rond Bravo / Bravo area : 08

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

19.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [NP] [DP]

20.1 Les concurrents sont tenus de porter les lycras fournis par l'organisateur au-dessus du gilet.

21 BATEAUX OFFICIELS [NP] [DP]

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Rond ALPHA : Flamme jaune

Rond BRAVO : Flamme blanche

Bateaux JURY : Pavillon Jury

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [NP] [DP]

22.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs seront recensés.

22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en fonction.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23 EVACUATION DES DETRITUS [NP] [DP]

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

24 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie.

Des prix spéciaux pourront être attribués à la discrétion du CC ou du comité d'organisation.

Arbitres désignés :

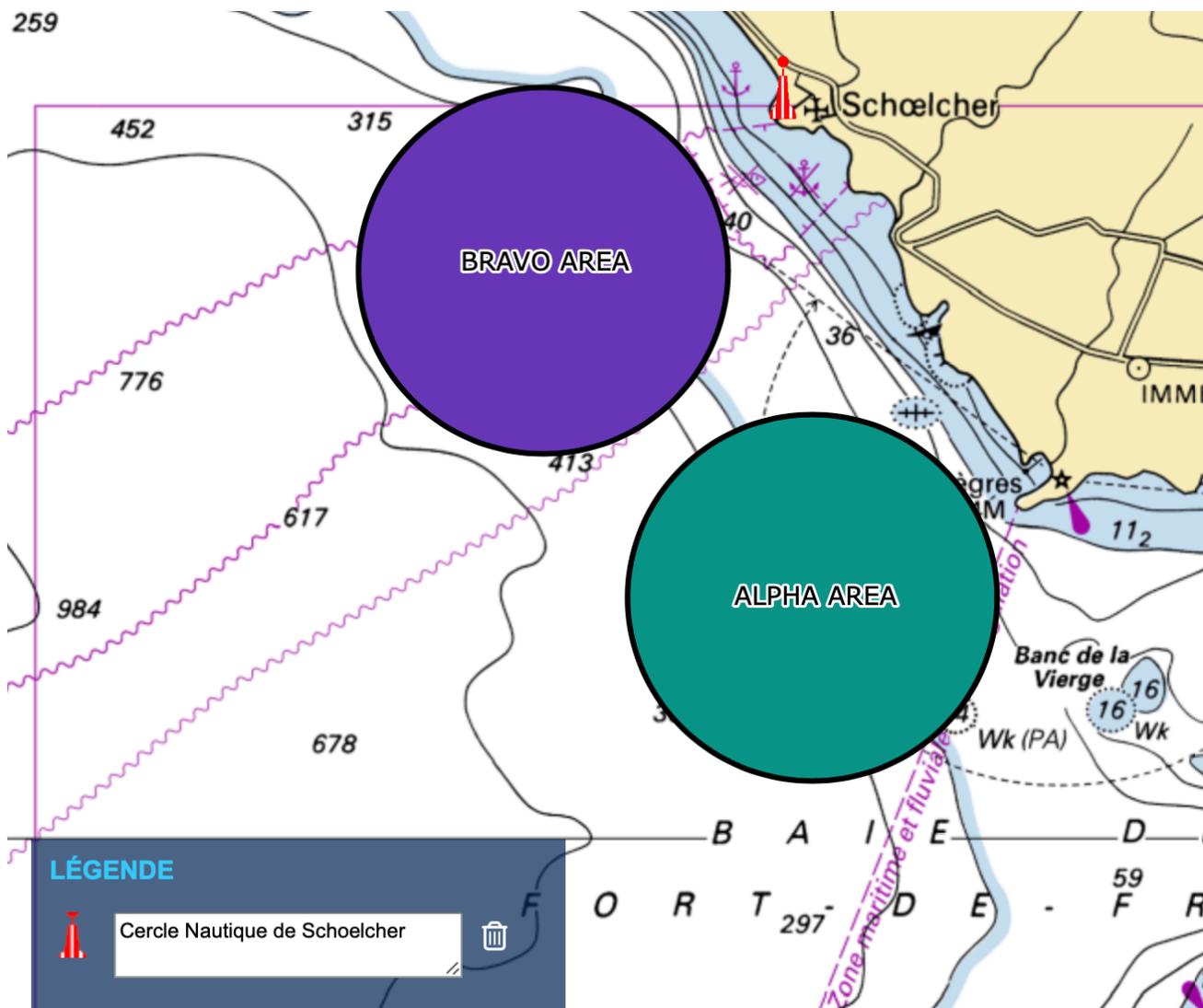
Président du Comité de Course Rond ALPHA : LAVALY Honoré

Président du Comité de course Rond BRAVO : MAUDET Mathieu

Président du Jury : Jean Michel CRIQUET

ANNEXE « ZONES DE COURSE »
APPENDIX "RACING AREAS"

Rond A : 15 minutes de la plage CNS Area A: 15 MN of the CNS beach
Rond B : face au bourg de Schoelcher/ Area B: in front of the Schoelcher town



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »
APPENDIX "COURSES"

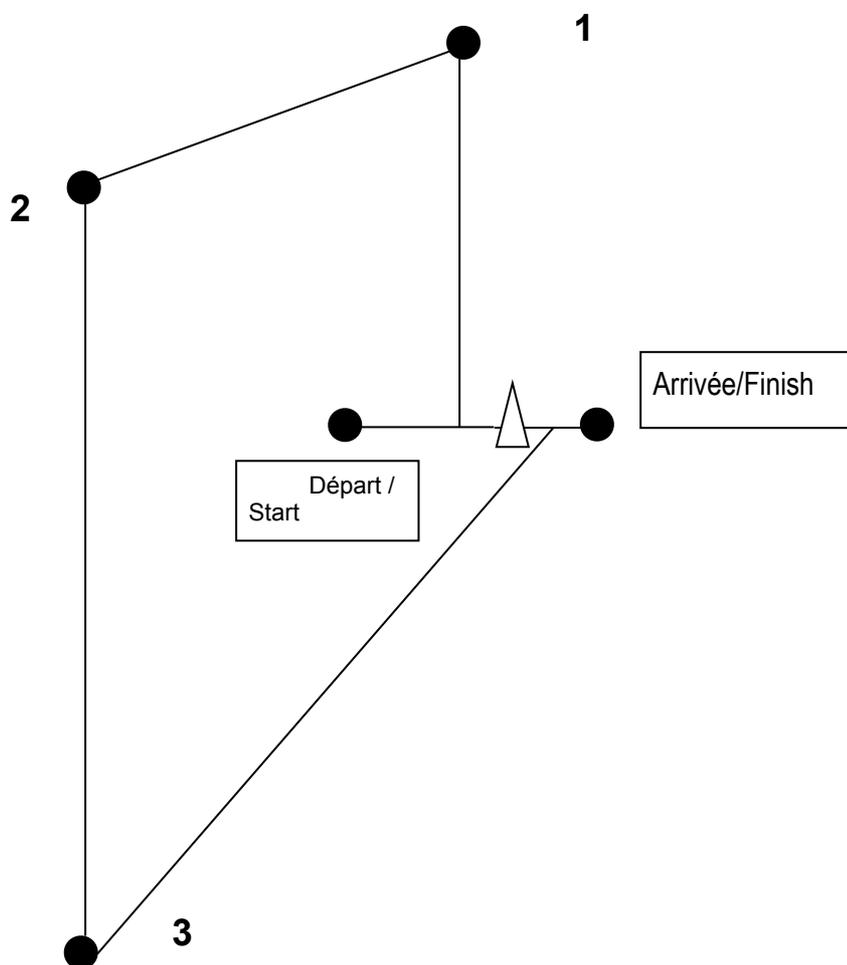
Rond A : Flamme Jaune / Area A: Yellow Pennant

Windfoil-Surprise-Catamaran

Les marques sont à laisser à babord / all marks must be rounded to port.

Parcours / Course

Windfoil-Catamaran-Surprise : Départ -1-2-3-2-3-Arrivée / Start -1-2-3-1-2-3-Finish



ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »
APPENDIX "COURSES"

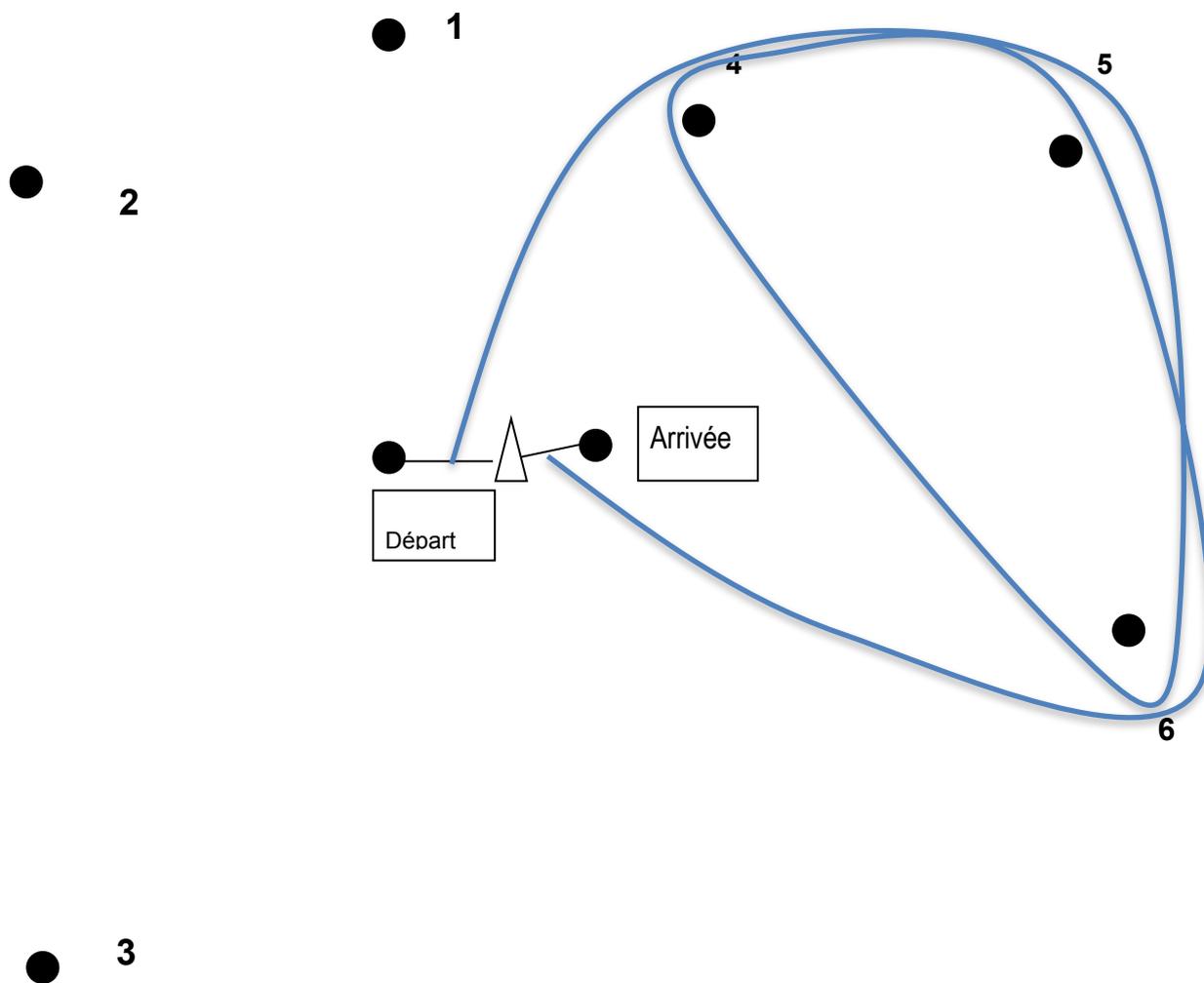
Rond A : Flamme Jaune / Area A: Yellow Pennant

Wingfoil

Les marques sont à laisser à tribord / all marks must rounded to starboard .

Parcours / Course

Wingfoil-: Départ -4 -5-6-4-5-6-Arrivée / Start -4-5-6-4-5-6-Finish



Rond B : Flamme blanche / Area B: White Pennant

ILCA-Bic 293-Optimist

Toutes les marques sont à laisser à bâbord.

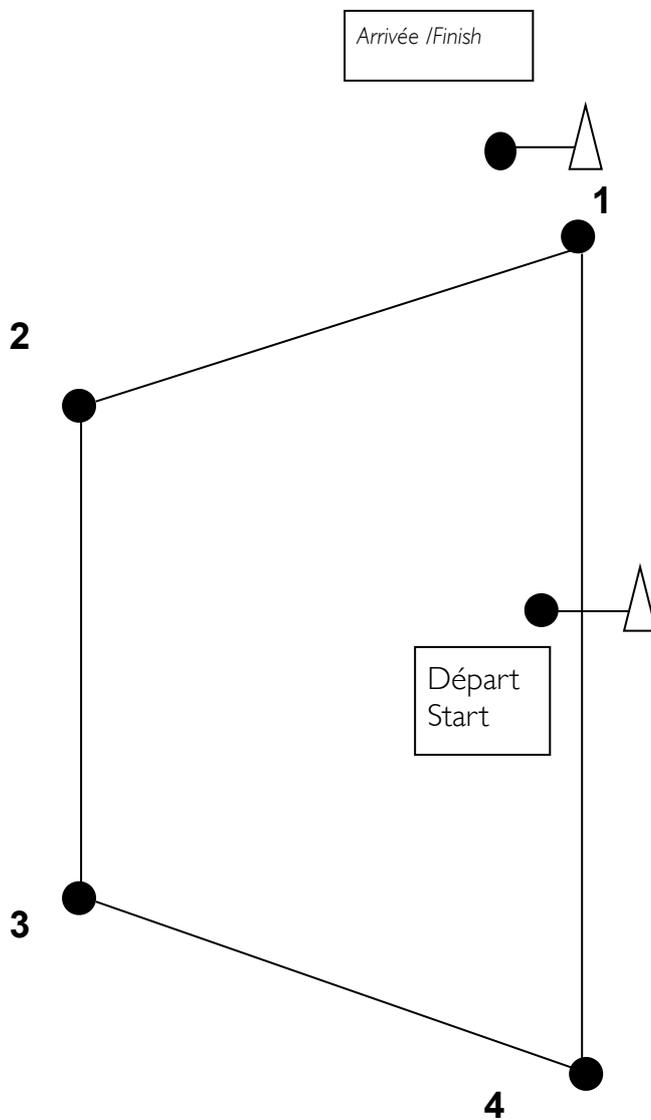
All marks will be rounded to port .

Parcours ILCA/ ILCA course

Départ -1-4-1-2-3-4-Arrivée / Start -1-4-1-2-3-4 -Finish

Parcours Bic 293 et optimist / Bic techno and Optimist class course

Départ-1-2-3-2-3-4-Arrivée / Start-1-2-3-2-3-4-Finish



ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Aucune modification au texte ci-dessous n'est permise sans l'accord de la CCA.

Version 5 : mars 2023

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il **peut** indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau. **NE METTRE CE PARAGRAPHE QUE SI APPLIQUÉ.**

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
 - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
 - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
 - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.
Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
 - la RCV 31, ou
 - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
 - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
 - ne l'effectue pas correctement, ou
 - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
 - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
 - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.